09-02-2024

- **SNUIPP**

[1]

> RIS Spéciale Maternelle

Dans nos locaux mercredi 21 FEVRIER 9h 12h

> RIS MOUVEMENT Actualités

Ecole élémentaire Guillaume Louis MONTBAZON MARDI 26 MARS 16h30

ICI LIEN (ou voir ci-dessous) LE FORMULAIRE POUR VOUS INSCRIRE A UNE OU PLUSIEURS DE CES REUNIONS
Permet depréparer la réunion de recevoir le lien de connexion pour les VISIO RIS. [2]

POUR LES AESH

Qui peut y participer ? Tout le monde !Toutes, tous les AESH peuvent y participer, y compris celles et ceux qui travaillent car ces réunions s'inscrivent dans le droit syndical. Les AESH ont les mêmes droits syndicaux que les enseignants du premier degré (décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique).
Ils.elles peuvent participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Cette ½ journée se fait avec traitement
Demande d'autorisation d'absence pour une RIS
Assister à réunion syndicale nécessite aussi de faire une demande d'autorisation d'absence, en respectant un délais de 48h avant la réunion.
Les AESH qui dépendent de SAGAH
Les demandes d'autorisation d'absence, accompagnées des pièces justificatives seront à formuler au moyen de l'application AAAESH, disponible sur votre PIA.
Cette procédure est simple, remplir des champs, choisir le motif d'absence (RIS est proposée), joindre un justificatif (lettre FSU-snuipp37).
Après cette démarche administrative effectuée et visée , par l'employeur prévenez de votre absence :
l'enseignant(e) **+** le chef d'établissement /direction des écoles **+** votre coordonnateur AESH
les AESH qui dépendent du Lycée Jean Zay
Adresser directement au lycée Jean Zay votre courrier de participation à cette réunion.
Après cette démarche administrative effectuée et visée par l'employeur, prévenez de votre absence :
l'enseignant(e) **+** le chef d'établissement /direction des écoles **+** votre coordonnateur AESH

- Merci de nous confirmer votre présence via ce formulaire.
- Une attestation de présence vous sera envoyée ensuite sur demande.

Pour les PE

Les heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique ou des 24 heures de concertation. Nous avons droit à 9 heures de réunions dans l'année qui peuvent être prises à tout moment et elles ne doivent pas être forcément simultanées avec une animation péda. Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion par un **Message à envoyer par sa boite professionnelle.** .

> comment participer et modèle de lettre à l'IEN [3]

Votre nom *
Votre prénom *
Votre courriel (ne pas mettre les mails pro pour des raisons techniques et de confidentialité) *
Votre téléphone *
Syndiqué au Snuipp? ❍ oui
❍ non
Souhaite participer à 1 ou plus Réunion de sept 2023 ❑ RIS ST PIERRE DES CORPS 10 JANVIER
❑ RIS AMBILLOU 25 JANVIER
❑ RIS FAMILLE A LA RUE - ENAF 17 JANVIER
❑ RIS MATERNELLE 21 FEVRIER

Envoyer

URL source: https://snuipp37.fr/snu2/reunions-ris-visio-ris-stages

Liens
[1] https://snuipp37.fr/snu2/reunions-ris-visio-ris-stages
[2] http://snuipp37.fr/snu2/1eres-reunions-ris-visio-ris-stages
[3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2016-2017/snuipp/ris_comment_participer2.doc?537